



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes**

Lyon, le 15 septembre 2022

Dossier suivi par :
Maryline MIGDAL, Didier DARGERÉ
Service régional de la forêt, du bois et des énergies
Tél. : 04 78 63 13 47
Courriel :
sfobe.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Le directeur régional
à
SCIERIE EYMARD SA
497 Route de Valence
ZI les Cordées

38 113 VEUREY VOROISE

RÉF. : LY/2022/6483

INSCRIPTION SUR LE REGISTRE OFFICIEL DU CONTRÔLE PHYTOSANITAIRE

PROGRAMME DE CONFORMITÉ PHYTOSANITAIRE DES EMBALLAGES EN BOIS DESTINÉS À L'EXPORTATION

ATTESTATION DE RECONDUCTION

VALABLE DU 10 SEPTEMBRE 2022 AU 09 SEPTEMBRE 2023 (1 AN MAXIMUM)

Comme suite à l'inspection du 14 septembre 2022, ayant conclu à la conformité globale de votre établissement et en application des articles 65 et 98 du règlement UE 2016/2031 ainsi que du programme de conformité phytosanitaire des emballages bois destinés à l'exportation, je délivre à votre entreprise

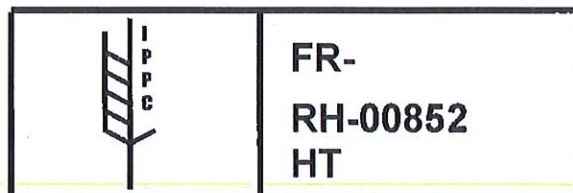
SCIERIE EYMARD SA - 497 Route de Valence- ZI les Cordées -38 113 VEUREY VOROISE

SIRET : 05850365700023

le numéro d'enregistrement suivant : N° INUPP (RH00852)

Ce numéro est permanent, sauf changement de vos activités. Il est à inscrire après traitement sur tous les emballages en bois utilisés dans le cadre des exportations. Aucune dérogation pour le marquage avant traitement n'a été accordée.

Conformément au programme de conformité phytosanitaire des emballages en bois destinés à l'exportation NIMP15, le marquage utilisé dans le cadre des traitements à la chaleur est le suivant. Ses dimensions sont à adapter selon vos besoins.



Pour le directeur et par délégation,
le chef du pôle qualité et protection des végétaux


Arnaud LABELLE